

**Assemblée générale**

Cinquante-neuvième session

Documents officiels

Distr. générale
7 décembre 2004
Français
Original: anglais

**Commission des questions politiques spéciales
et de la décolonisation (Quatrième Commission)****Compte rendu analytique de la 14^e séance**

Tenue au Siège, à New York, le jeudi 21 octobre 2004, à 15 heures

Président : M Calderón (Vice-Président) (Équateur)
Puis : M. Swe (Président) (Myanmar)

SommairePoint 78 de l'ordre du jour : Questions relatives à l'information (*suite*)*Point 109 de l'ordre du jour : Planification des programmes (*suite*)*

* Questions que la Commission a décidé d'examiner ensemble.

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, *dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication du document*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels (bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza) et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.



La séance est ouverte à 15 h 25.

Point 78 de l'ordre du jour : Questions relatives à l'information (*suite*) (A/59/21 et A/59/221 et Corr.1)

Point 109 de l'ordre du jour : Planification des programmes (*suite*) (A/59/6 (Programme 23 : Information) et A/59/16, chap. II, sect. C, progr. 23)

Prise de décision sur les projets figurant dans le rapport du Comité de l'information (A/59/21)

1. **M^{me} Baaziz** (Algérie) dit que bien que la technologie de l'information et de la communication constitue un instrument utile pour le développement humain et ait aidé à rapprocher les peuples du monde, elle a également créé des inégalités. L'ONU doit faire en sorte que tous les pays aient un accès égal aux avantages découlant de cette technologie afin de combler le fossé numérique qui sépare les pays développés des pays en développement. Le Département de l'information devrait se concentrer sur des stratégies de communication susceptibles de rapprocher l'Organisation des peuples du monde et de contribuer à la réalisation de ses principaux objectifs, en particulier en ce qui concerne la pauvreté, le développement durable, le VIH/sida, le dialogue entre les civilisations et les cultures et la satisfaction des besoins des pays africains.

2. Le site Web de l'ONU constitue un grand succès et l'orateur se félicite des progrès accomplis quant à l'utilisation de toutes les langues officielles ; la qualité de l'information et du service fournis par le Centre des nouvelles ne cesse de s'améliorer. Il est essentiel que les six langues officielles soient traitées sur un pied d'égalité tant sur le site Web que dans la documentation. L'orateur accueille donc avec satisfaction l'utilisation accrue de toutes les six langues dans les émissions radio de l'ONU, étant donné que la radio constitue le moyen le plus efficace de communication dans les zones isolées et dans les pays en développement en particulier.

3. Les activités de décolonisation de l'ONU sont importantes pour la réalisation des objectifs de la deuxième Décennie internationale de l'élimination du colonialisme. L'orateur se réjouit des efforts déployés par le Département à cet égard et espère qu'ils aideront les derniers peuples coloniaux à exercer leur droit à l'autodétermination.

4. Abordant la question de la rationalisation du réseau des centres d'information des Nations Unies,

l'orateur dit qu'il est trop tôt de continuer, après la création du pôle pour l'Europe occidentale, à mettre en place d'autres centres régionaux d'information. Les centres d'information des Nations Unies sont une ressource précieuse dans les pays en développement qui manquent de moyens techniques. Tout regroupement de tels centres doit se faire au cas par cas et en consultation avec les pays hôtes intéressés.

5. **M. Awad** (Égypte) dit que sa délégation félicite le Département de l'information d'avoir entrepris des réformes destinées à faire face aux défis actuels. Ayant participé à l'élaboration des projets de résolution dont la Commission est saisie, la délégation égyptienne considère que la politique en matière d'information devrait être adaptée aux besoins en évolution des États Membres. Cette politique doit promouvoir la diffusion de nouvelles sur l'ONU dans le monde entier, l'accent étant mis sur le plurilinguisme et l'accès dans toutes les six langues officielles, ainsi que sur la promotion des bibliothèques et des centres d'information, de manière à renforcer le dialogue entre les cultures et les civilisations. Afin de consolider le processus de paix, le Département devrait poursuivre ses activités destinées à sensibiliser l'opinion publique aux problèmes posés par la paix et la stabilité et au Moyen-Orient ; il devrait offrir des messages circonstanciés et objectifs révélant les réalités sur le terrain et appuyer les aspirations des Arabes vivant sous l'occupation étrangère. Les ressources financières à la disposition du Département sont loin d'être suffisantes pour financer une politique d'information d'ensemble et ce problème doit être réglé. Les principes de la Déclaration du Millénaire devraient être incorporés dans le programme de travail du Département.

6. La création de pôles régionaux d'information des Nations Unies constitue une source de discordance entre pays développés et pays en développement. En examinant les deux projets de résolution, il est essentiel que les délégations s'emploient à réduire les divergences et à s'entendre sur un processus de régionalisation des centres d'information qui soit conforme au mandat de l'Assemblée générale. La première phase qui consistait à établir un centre régional pour l'Europe occidentale est maintenant achevée et la phrase suivante doit commencer. Elle doit consister à consacrer les ressources libérées par la fermeture de neuf centres européens aux activités d'information dans les pays en développement.

7. **M. Nur Jazlan Mohamed** (Malaisie) espère que le nouvel organigramme et la nouvelle mission du Département renforceront sa capacité à informer le monde des diverses fonctions de l'ONU afin de rétablir la confiance du public en l'Organisation et le soutien qu'il lui apporte. Malgré des contraintes considérables en matière de finances et de personnel, le Département a pris un bon départ en encourageant le développement d'une culture de l'information dans le monde entier. Pour beaucoup de gens qui manquent de nourriture, d'eau, d'un abri décent, de services d'éducation et de soins de santé, l'Internet est un rêve lointain. La Malaisie est donc persuadée que l'on devrait et pourrait prendre des mesures destinées à établir des partenariats entre pays développés et pays en développement en matière de recherche, de transfert des technologies et de fabrication et de commercialisation des produits et services de la technologie de l'information, ce qui permettrait de combler le fossé numérique.

8. La Malaisie a créé un programme Internet rural destiné à fournir l'infrastructure et des services aux zones rurales, y compris des centres Internet et portails ruraux. En particulier, elle a réussi à mettre en place un programme d'unités Internet mobiles destiné à atteindre les zones sous-privilegiées ainsi qu'un programme Internet scolaire à l'échelle de tout le pays. Elle se félicite de la diffusion de rapports sur le segment de haut niveau du Conseil économique et social tenu en juin 2004 et de la couverture accordée à la Conférence ministérielle sur les pays en développement sans littoral et de transit, tenue à Almaty en août 2003, qui a mis en relief les difficultés confrontées par les pays en développement sans littoral. La Malaisie se félicite d'avoir contribué aux activités du Département destinées à promouvoir l'Année internationale de l'eau douce en assurant la couverture médiatique des progrès accomplis vers la réalisation des objectifs dans ce domaine.

9. Tout en se félicitant de la gamme des activités menées par le Département à l'appui des travaux des Nations Unies en faveur du développement durable de l'Afrique, la délégation malaisienne estime qu'il faut adopter une stratégie internationale à long terme axée sur l'action pratique pour résoudre les problèmes qui se posent dans cette région. Elle félicite le Département de l'organisation réussi du Séminaire international des médias sur la paix au Moyen-Orient. Le Département devrait continuer à jouer un rôle important en informant le public des souffrances tragiques du peuple

palestinien, et il faut le féliciter des programmes de formation qu'il organisée à l'intention des membres des médias palestiniens.

10. La délégation malaisienne souscrit entièrement aux vues exprimées par le Groupe des 77 et de la Chine en ce qui concerne la restructuration des centres d'information et se sent encouragée par la coopération entre le Département et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) en ce qui concerne la rationalisation du réseau de ces centres. Elle considère qu'une utilisation équilibrée et équitable des six langues officielles, notamment sur le site Web, est essentielle et se félicite du partenariat établi par le Département avec des milieux universitaires dans le monde entier aux fins de la traduction des produits à cet effet. Enfin, l'orateur dit que la Malaisie est persuadée que le Département remanié deviendra un moyen de communication plus efficace entre l'ONU et le monde.

11. **M. Népal** (Népal) note avec appréciation que malgré des ressources limitées, le Département a fait une contribution énorme en matière de communication, et a joué un rôle digne d'éloges au Sommet mondial sur la société de l'information tenu à Genève en 2003. Le Département est appelé à jouer un rôle spécial en améliorant l'accès à l'information dans les pays en développement, notamment dans les moins avancés d'entre eux, qui manquent complètement de moyens modernes de communication ; il doit donc utiliser la radio et les médias imprimés afin de les atteindre. Il devrait également produire des programmes plus nombreux dans certaines langues pour atteindre les objectifs fixés.

12. Les centres d'information des Nations Unies dans les pays dénués de ressources méritent d'être renforcés afin d'apporter de meilleurs services aux gens qui en ont le plus besoin. La délégation népalaise pense comme beaucoup d'autres qu'il ne faudrait pas fusionner les centres existant dans les pays en développement. Elle demande instamment le renforcement du centre d'information à Katmandou qui a besoin de ressources pour former le personnel des médias, des organisations non gouvernementales, des milieux universitaires, des bibliothèques et des particuliers intéressés à l'utilisation des services de l'ONU. À ce propos, elle se félicite des efforts du Département tendant à passer en revue les bibliothèques de l'ONU. Toutefois, comme les bibliothèques du monde en développement ne sont pas

encore prêtes à recevoir des textes électroniques, le Département devrait continuer à leur fournir des versions imprimées. Il faudrait organiser des ateliers analogues à celui tenu à Pretoria en été 2003 dans d'autres régions, soit par roulement, soit régulièrement, afin de familiariser les bibliothécaires et d'autres personnes avec le système de documentation de l'ONU.

13. **M. Mansour** (Yémen) dit que sa délégation félicite le Département pour le développement des réseaux de bibliothèques et de centres d'information et pour ses efforts destinés à atteindre un public mondial et à encourager le dialogue entre les cultures. Elle félicite également le Secrétaire général adjoint pour les progrès accomplis par le Département, en particulier l'établissement de contacts avec le monde arabe, et se réjouit des efforts visant à rendre le site Web accessible dans toutes les six langues officielles et à renforcer les services d'information à l'intention des pays en développement.

14. **M. Sinaga** (Indonésie), approuvant l'organisation des travaux du Département de l'information en quatre sous-programmes, dit qu'en ce qui concerne les centres d'information des Nations Unies, toute restructuration devrait procéder au cas par cas et sans léser les intérêts des pays en développement où la présence des centres d'information sert souvent de catalyseur pour le développement. L'Indonésie s'inquiète de la régionalisation proposée des centres d'information, à plus forte raison qu'il est trop tôt d'évaluer l'efficacité de la première expérience à cet égard relative au pôle pour l'Europe occidentale, et puisqu'il existe un fossé entre l'Europe et les autres régions en matière de technologie et d'infrastructure des communications. L'Organisation doit avoir un tableau complet de la situation avant de passer au stade suivant de la régionalisation. Le fait que les centres d'information ne puissent pas exercer certaines fonctions essentielles faute de moyens est une autre source d'inquiétude.

15. La délégation indonésienne se félicite de l'amélioration des services fournis par le Département. Le site Web est devenu le principal moyen d'atteindre les audiences cibles dans les médias, les organisations non gouvernementales, les milieux universitaires et le grand public, y compris les personnes handicapées. Toutefois, pour certaines sociétés en développement, l'accès à l'information se heurte à des limites sur le plan de la langue et de la technologie, ce qui les empêche à recevoir les nouvelles. Il est crucial de

mettre tous les peuples à même de communiquer et de garantir la diversité des sources d'information et le libre accès à celle-ci. L'ONU doit redoubler d'efforts pour combler le fossé numérique, d'information et de communication de manière à ce que tous puissent bénéficier des avantages de la mondialisation.

16. **M. Zhang** Yishan (Chine) se félicite de l'esprit de réforme rigoureuse et d'innovation manifesté les dernières années par le Département de l'information et dit que sa délégation attache une grande importance aux travaux de ce Département, dont il faut renforcer le rôle d'élaboration et d'examen des politiques de l'Organisation en matière d'information.

17. À mesure que l'ONU approche son 60e anniversaire, il devient de plus en plus important de promouvoir les idéaux de la Charte des Nations Unies et le multilatéralisme. Malgré les défis et les difficultés rencontrées, le maintien de la paix du monde et de la stabilité et la promotion du développement commun de l'humanité sont indissociables du multilatéralisme et d'une ONU puissante. La Charte des Nations Unies constitue le point de référence pour les relations internationales en consacrant des principes tels que le respect de la souveraineté des États, la non ingérence, le règlement pacifique des différends et le renforcement de la coopération internationale. Le 60e anniversaire de l'Organisation donnera une occasion bienvenue de mobiliser les peuples du monde en faveur de la promotion de l'esprit de la Charte des Nations Unies et d'inviter tous les pays à réaffirmer leur attachement à l'Organisation et au multilatéralisme.

18. L'Organisation doit concentrer son attention sur le développement et orienter l'opinion publique à cet effet en évitant, soit en son propre sein, soit parmi les médias et dans l'opinion publique, une tendance à mettre en relief les problèmes politiques plutôt que les questions économiques. Les violences et les catastrophes font plus facilement les grands titres que la lutte contre la pauvreté, la faim ou la dégradation environnementale. L'orateur se félicite donc des efforts déployés par le Département pour faire connaître des problèmes comme le VIH/sida, le fossé numérique, les besoins des pays africains et les objectifs du Millénaire en matière de développement. Le Département et les États Membres doivent sensibiliser le grand public à ces objectifs et au bien-être des nombreux pays en développement, relançant ainsi le processus de développement.

19. L'Organisation doit également continuer à promouvoir le dialogue entre les civilisations et la parité linguistique. La délégation chinoise soutient les efforts du Département consistant à utiliser les médias imprimés, la radio, la télévision et l'Internet pour présenter des informations exactes et équilibrées sur le système des Nations Unies et à promouvoir le dialogue, la tolérance et la coexistence des civilisations. Cette activité revêt une importance réelle dans le contexte international actuel. La capacité plurilingue du site Web de l'ONU et de ses programmes radio devrait être renforcée et l'orateur note que l'utilisation du site Web chinois augmente le plus rapidement. Il faut mettre à disposition des ressources financières et humaines suffisantes afin que toutes les langues officielles soient placées véritablement sur un pied d'égalité. S'agissant de la rationalisation du réseau des centres d'information des Nations Unies, l'orateur recommande une approche au cas par cas reposant sur des consultations étroites avec les États Membres intéressés et tenant compte du fossé qui sépare pays développés et pays en développement en matière de technologie de la communication.

20. La délégation chinoise a toujours appuyé les programmes d'information de l'ONU et a progressivement renforcé sa coopération avec elle à cet égard. Les contacts entre la radio et la télévision de l'ONU et les médias chinois se sont multipliés. Le Gouvernement chinois continuera d'appuyer les activités d'information de l'ONU et s'emploiera à instaurer un ordre international de l'information et de la communication équitable conformément aux buts et principes des Nations Unies.

21. **M. Lopez** (Cuba) dit que le fossé qui sépare pays développés et pays en développement en matière de communication et d'information ne cesse de s'élargir en dépit des efforts visant à étendre les progrès technologiques à toutes les régions du monde. En effet, plus ces progrès sont rapides, plus le fossé se creuse. Alors que le monde développé bénéficie de l'essor de l'Internet, les pays du Sud sont ralentis par la pauvreté, la maladie et les conflits. Pour développer les résultats du Sommet mondial sur la société de l'information, il faut garantir un financement stable pour permettre aux pays en développement d'accéder aux technologies d'information.

22. On observe un déséquilibre analogue en ce qui concerne la diffusion de l'information. Les informations émanant du monde développé déforment

ou négligent les nouvelles ou les faits concernant le monde en développement, et se servent des informations en tant que moyen de distraction politique. L'instauration d'un nouvel ordre mondial de l'information et de la communication est plus nécessaire que jamais. Les centres d'information doivent être à l'avant-garde de la diffusion d'informations objectives et équilibrées.

23. Il ne peut y avoir de modèle unique de rationalisation applicable à tous les centres d'information des Nations Unies étant donné les différences régionales importantes en matière de capacité de communication. Par exemple, l'utilisation de la radio est essentielle dans les pays du Sud où de nombreux habitants sont encore analphabètes. Les médias imprimés sont également importants. L'expérience du pôle régional pour l'Europe occidentale n'est pas automatiquement applicable ailleurs.

24. La délégation cubaine approuve la stratégie consistant à assurer la publicité des activités et décisions cruciales de l'Assemblée générale, organe universel et le plus représentatif de l'ONU. Il est impératif d'informer le monde de son impact.

25. Une fois encore, la délégation cubaine est obligée de dénoncer à la Commission l'agression commise par les États-Unis contre Cuba moyennant la radio et la télévision. Chaque semaine, des stations radio et de télévision diffusent à destination de Cuba 2000 heures de programmes qui sont tout sauf équilibrés et objectifs. Dix-sept de ces stations sont gérées par des organisations ayant des liens avec des terroristes notoires basés et travaillant aux États-Unis avec la connivence du Gouvernement, qui est en fait propriétaire de deux stations auxquelles il alloue chaque année 35 millions de dollars. Ces programmes constituent une violation de la souveraineté cubaine et des règlements de l'Union internationale des télécommunications. Ces programmes illégaux anti-cubains financés et encouragés par les États-Unis déforment la situation réelle dans le pays, encouragent l'émigration illégale périlleuse, incitent à la désobéissance civile, à la violence et au terrorisme au mépris de la loi. Diverses résolutions des Nations Unies ont condamné l'exploitation de l'information à des fins criminelles ou terroristes, et il est illégal d'utiliser l'information aux fins de la subversion de l'ordre interne d'un autre pays. Pourtant, les États-Unis persistent, et ils ont perfectionné les techniques

électroniques employées dans leur assaut radiodiffusé. Heureusement, les techniciens cubains ont été assez ingénieux pour brouiller la transmission de la télévision et d'une bonne part des programmes radio. Et surtout, le Gouvernement les États-Unis s'est heurtée à l'opposition résolue du peuple cubain tout entier qui a le droit souverain de choisir le type d'information qu'il souhaite recevoir.

26. **M. Al-Zayani** (Bahreïn) dit que la liberté d'expression constitue l'un des fondements de la société démocratique et un droit élémentaire de toute personne. Le Bahreïn est attaché à la liberté et à l'égalité de la personne, garantit la liberté d'expression et de la presse et permet à tout citoyen d'exprimer ses opinions par n'importe quel moyen. Il est indispensable que les sociétés soient au courant des problèmes qui les touchent grâce à la liberté de recherche, de publication et de presse accordée dans les limites fixées par la loi. En appelant l'attention sur la Journée mondiale de la liberté de la presse, sur les problèmes du développement et la réalisation du développement durable, le Département a réussi à informer le public des activités et préoccupations de la communauté internationale et a expliqué le rôle de l'ONU et son impact.

27. Afin que l'information puisse parvenir à destination, il faut combler le fossé numérique en mettant à profit les énormes progrès accomplis par la technologie de l'information et de la communication, comme le signalent la Déclaration du Millénaire et la résolution 34/182 de l'Assemblée générale adoptée précédemment, qui a demandé un accès universel à cette technologie et l'instauration d'un nouvel ordre de l'information et de la communication garantissant l'objectivité de l'information, sa diffusion plus large et un meilleur équilibre. Entre-temps, la meilleure démarche à adopter par la communauté internationale consiste à oeuvrer de concert en faveur de la mise en place de l'infrastructure de l'information et de la communication et de la mise en valeur des ressources humaines dans les pays en développement, qui manquent souvent des moyens techniques avancés nettement plus efficaces que les moyens traditionnels pour garantir la libre diffusion de l'information.

28. La régionalisation des centres d'information des Nations Unies sous forme de pôles ne constitue pas le meilleur moyen de transmettre l'information à l'audience des centres. Les pays en développement attachent de gros espoirs au rôle des centres en matière

de mobilisation et de sensibilisation de la population. Les centres d'information sont une source de connaissances efficace et doivent être constamment revitalisés et dotés des produits d'information nécessaires. Le Département de l'information ne devrait pas se résigner à fermer des centres ou les fusionner à moins sans le consentement des pays hôtes.

29. Le Département de l'information mérite d'être appuyée dans ses travaux. Il devait continuer à assurer la publicité des thèmes mandatés par l'Assemblée générale, en particulier la question de Palestine.

30. **M^{me} Mujuma** (République unie de Tanzanie) se félicite des progrès accomplis dans la restructuration du Département de l'information, qui doit rester prioritaire, et dit que son gouvernement reconnaît l'importance qu'il y a à rationaliser le réseau des centres d'information des Nations Unies tout en renforçant le système d'information de l'Organisation dans les pays en développement. Il apprécie également l'assurance que les États Membres intéressés seront toujours consultés au cas par cas. L'orateur déclare que le Département pourra toujours compter sur la coopération complète de son gouvernement au cours des consultations relatives au centre d'information dans son pays.

31. Il est encourageant que le Département ait reconnu qu'il y a une différence entre ce que les populations devraient apprendre et ce que les médias couvrant les travaux de l'ONU choisissent délibérément de diffuser. La délégation tanzanienne demande instamment au Département d'encourager les médias avec lesquels il collabore à traiter les questions négligées qui touchent tant de gens dans le monde comme la pauvreté, la faim, la maladie et la dégradation environnementale. Allant au-delà de son projet des « dix histoires », le Département devrait provoquer une prise de conscience auprès du public et susciter une action politique et une réaction collective. Il pourrait également concentrer son attention de temps à autre sur les thèmes d'actualité tirés de l'ordre du jour de l'ONU afin d'informer le public sur les travaux de l'Organisation et d'amener les citoyens du monde à y participer activement.

32. Il faut féliciter le Département de son emploi créateur des réalisations les plus récentes de la technologie de l'information. À mesure que les réformes démocratiques sont consolidées dans de nombreux pays, le Département ne devrait manquer

aucune occasion de collaborer avec leurs médias nouvellement libérés. Ses activités de communication gagneraient à être conduites sur la base d'un partenariat avec des médias locaux crédibles, ce qui permettrait probablement de réduire les coûts. De même, le Département devrait collaborer étroitement avec d'autres secteurs de la société civile, en particulier les organisations de jeunesse, qui peuvent devenir le soutien le plus enthousiaste pour l'ONU dans les États Membres.

33. Alors qu'il est encourageant de constater que le Département lui-même avance dans la bonne direction, l'orateur craint que la décision de l'Assemblée générale tendant à réduire le budget opérationnel des centres d'information des Nations Unies ne se répercute sur la capacité du Département à accomplir son mandat.

34. **M. Adjagba** (Togo) exprime l'appui de sa délégation à la revitalisation du Département de l'information. Une stratégie de communication doit viser non seulement à atteindre un public plus large, mais aussi aider à réaliser les objectifs énoncés dans la Déclaration du Millénaire de l'ONU et dans le Plan à moyen terme, y compris l'élimination de la pauvreté, la lutte contre le VIH/sida, le dialogue entre les civilisations et les cultures, le développement durable et la satisfaction des besoins concrets des pays africains. La délégation togolaise demande instamment au Département de continuer à accorder la priorité aux problèmes qui intéressent en particulier les pays en développement.

35. Soulignant la nécessité impérieuse qu'il y a à maintenir les centres d'information des Nations Unies dans les pays en développement, l'orateur dit que le centre d'information établi à Lomé dessert également le Bénin et constitue une banque de données pour de nombreux étudiants universitaires qui préparent leur dissertation. Ce centre reçoit également de nombreuses demandes des écoles primaires et secondaires pour des informations sur des sujets concernant l'ONU, et sa bibliothèque est utilisée fréquemment par des chercheurs du Bénin et du Togo.

36. Comme l'information et la presse sont inextricablement liées, la délégation togolaise félicite le Département de l'observation de la Journée mondiale de la liberté de la presse en mai et de ses activités dans ce domaine à un moment où la liberté de la presse est menacée. À ce propos, l'orateur dit que le

Togo est conscient de l'importance de l'information pour un régime démocratique et l'état de droit et a récemment introduit un nouveau code de la presse. Figurant parmi les plus libéraux en Afrique, le Code togolais de la presse et de la communication donne aux journalistes une liberté d'expression complète et ceux-ci n'ont besoin d'aucune autorisation. Pour cette raison la presse togolaise est des plus florissantes et des plus actives. Alors que le Togo est un petits pays de moins de 5 millions d'habitants, il compte près de 200 journaux, dont 40 paraissent régulièrement. Il dispose de près de 60 stations radio et de 7 chaînes de télévision qui diffusent librement leurs programmes et il n'existe aucune censure. En outre, les correspondants locaux des principaux réseaux de radiodiffusion et des agences de presse au Togo peuvent exercer leur activité sans aucune contrainte, même lorsque leur traitement de l'actualité nationale manque d'objectivité.

37. En conclusion, la délégation togolaise se félicite du fonctionnement du Centre des nouvelles de l'ONU dans toutes les six langues officielles et des améliorations déjà introduites au Département de l'information.

38. **M. Martins** (Angola) salue les progrès importants accomplis par le Département de l'information en cherchant à atteindre les peuples du monde, notamment grâce à son site Web, qui devrait être développé plus avant. Il félicite également le Département de faire fonctionner le Centre des nouvelles dans les six langues officielles et s'engage à continuer à appuyer les activités d'information.

39. Le manque de ressources entrave les efforts des pays en développement visant à maintenir des services information amples, démocratiques et équilibrés. Étant donné la polarisation entre pays « branchés » et pays isolés, les pays en développement sont coupés des dernières réalisations de la technologie de l'information et de la communication. La délégation angolaise demande instamment au Département de l'information d'aider les pays en développement à développer leur systèmes technologiques. À ce propos, elle attend avec intérêt la deuxième phase du Sommet mondial sur la société de l'information qui doit se tenir à Tunis en novembre 2005.

40. L'Angola soutient la décision du Département tendant à informer le grand public des opérations de maintien de la paix de l'ONU. Sur le plan national, l'Angola fait tout ce qu'il peut pour mobiliser ses

ressources en faveur du développement de la technologie de l'information et de la communication conformément aux objectifs énoncés dans la Déclaration du Millénaire. Il invite instamment le Département à accorder la priorité aux questions du développement, tels que l'élimination de la pauvreté, le développement durable, la lutte contre le VIH/sida, le dialogue entre les civilisations et les cultures et la lutte contre le terrorisme.

41. La délégation angolaise attache une grande importance au rôle des centres d'information des Nations Unies dans les pays en développement. Le projet de résolution que la Commission est sur le point d'adopter se réfère une fois de plus à l'offre du Gouvernement angolais -- examinée à la vingt-sixième session du Comité de l'information -- d'accueillir un centre d'information qui répondrait aux besoins de la communauté des pays lusophones, en particulier en Afrique.

42. La liberté d'expression constitue le fondement de toutes les sociétés démocratiques ; pourtant, trop de journalistes se heurtent à d'énormes difficultés dans l'accomplissement de leur travail. En particulier, avec l'avènement de la paix en Angola deux ans plus tôt, le nombre de journaux, de stations de radio et d'autres moyens de communication s'est multiplié et une nouvelle loi relative à la presse est en cours d'achèvement. Bien que la situation se soit améliorée, beaucoup reste encore à faire. Le Gouvernement angolais continuera ses efforts en faveur de l'amélioration de l'accès à l'information et de la liberté d'expression de la population du pays.

43. **M. da Costa Moniz** (Cap Vert) appuie pleinement la déclaration faite par le représentant de l'Angola et dit que le fossé toujours plus large qui sépare pays développés et pays en développement en matière de technologie de l'information et de la communication suscite des préoccupations. Dans bien des pays en développement les médias traditionnels, tels que la radio, jouent toujours un rôle important étant donné l'absence de l'infrastructure et des ressources nécessaires à l'exploitation des avantages de la technologie de l'information et de la communication.

44. L'orateur exprime son appréciation au groupe lusophone de la radio de l'ONU, qui non seulement diffuse des programmes en langue portugaise, mais gère également un site Web dans cette langue,

fournissant ainsi des informations sur les activités de l'Organisation aux 250 millions d'habitants des pays lusophones. Il est important de maintenir et de renforcer les programmes en langue portugaise et l'orateur se félicite de l'offre généreuse du Gouvernement angolais qui a offert d'accueillir un centre régional d'information pour les pays lusophones africains, y compris la construction d'un bâtiment à cet effet.

45. La délégation de l'orateur continue de soutenir les réformes en cours qui visent à améliorer l'efficacité et la qualité des activités d'information et de communication de l'ONU qui contribueront à combler le fossé qui divise pays développés et en développement en matière d'information.

46. *M. Swe (Myanmar), Président, assume la présidence.*

47. **M. Tharoor** (Secrétaire général adjoint à la communication et à l'information), répondant aux questions posées par les représentants de la République islamique d'Iran et des Émirats arabes unis, dit que le Département encourage le dialogue entre les civilisations grâce à son programme « Surmonter l'intolérance ». Le prochain séminaire dans cette série intitulée « Faire face à l'islamophobie : l'éducation en faveur de la tolérance et de la compréhension » est prévu pour le 7 décembre. En outre, les centres d'information des Nations Unies à Harare, à Moscou et à Sydney organisent des manifestations locales spéciales sur le thème du dialogue.

48. La rationalisation des centres d'information des Nations Unies vise à renforcer leur efficacité nonobstant des contraintes budgétaires graves voire paralysantes. La vérité, c'est que l'Assemblée générale a créé un grand nombre de centres d'information, puis les a privés des ressources nécessaires. Toutefois, les pôles régionaux ne pourront pas remplir leur mission en l'absence de ces ressources. L'orateur dit qu'il fera de son mieux pour surmonter ces contradictions et pour allouer les ressources limitées à la disposition du Département de la manière la plus efficace possible. Il a déjà signalé qu'il avait l'intention de soumettre un rapport complet sur le fonctionnement du Centre régional d'information des Nations Unies à Bruxelles au Comité de l'information en 2005.

49. L'orateur se félicite que des délégations aussi nombreuses attachent de l'importance aux centres d'information des Nations Unies en tant que porte-

parole de l'Organisation dans le monde entier et les remercie du soutien financier et autre qu'elles apportent. En particulier, il remercie le Gouvernement japonais d'avoir augmenté de 40 % sa contribution annuelle au Centre d'information des Nations Unies à Tokyo, au Gouvernement du Koweït de son soutien généreux consistant à créer une Maison des Nations Unies, et au Gouvernement angolais pour son offre de locaux gratuits qui abriteront un pôle pour la communauté lusophone.

50. L'orateur a noté que les États Membres de la Communauté des Caraïbes (CARICOM) souhaiteraient voir un fonctionnaire chargé des questions d'information affecté à Kingston pour appuyer les efforts visant à atteindre les audiences vivant dans cette partie des Caraïbes. Le problème sera examiné dans le cadre de la rationalisation du réseau des centres d'information des Nations Unies dans la région et au moyen de discussions bilatérales.

51. S'agissant du fossé numérique, l'orateur dit que le Département n'est pas une agence opérationnelle mandatée d'aider les pays en développement en matière de technologie de l'information et de la communication, mais qu'il soutient activement le Sommet mondial sur la société de l'information. Par le biais d'une unité créée dans le cadre du Groupe des Nations Unies pour la communication, le Département collabore étroitement avec l'Union internationale des télécommunications (UIT) et le groupe des Nations Unies pour la technologie de l'information et de la communication en vue d'améliorer l'accès à cette technologie aux fins du développement. Pendant la première phase du Sommet mondial sur la société de l'information, le Département a joué un rôle actif en aidant l'UIT à obtenir une vaste couverture médiatique pour la manifestation. Il souhaite assurer les représentants des États-Unis d'Amérique, de la République populaire démocratique de Corée et de la Trinité et Tobago (au nom de la CARICOM) que le Département participera aussi activement à la deuxième phase du Sommet à Tunis et qu'il mettra au point une autre stratégie d'information globale à cet effet.

52. Le Département demeure attachée à l'idée de braquer les projecteurs internationaux sur l'Afrique. Il consacre au moins 20 pour cent de ses activités mensuelles aux problèmes de l'Afrique. En outre, sa section africaine travaille inlassablement afin que les articles sur des problèmes de l'Afrique paraissent dans

les principaux journaux, non seulement en Afrique, mais également en Asie et en Europe. Il mettra également en relief la Conférence internationale de Tokyo sur le commerce et l'investissement entre l'Asie et l'Afrique en faveur du développement de l'Afrique qui se tiendra en novembre.

53. L'orateur souhaite assurer les représentants du Bangladesh et de l'Ukraine que le Département a sensiblement renforcé sa coopération avec le Département des opérations de maintien de la paix auquel il a soumis un projet de stratégie de communication destinée à combler le manque d'information. Il a également collaboré étroitement avec le Département des opérations de maintien de la paix en vue de développer des stratégies concrètes, par exemple pour la Sierra Leone. Sa collaboration avec ce département porte également sur une stratégie à l'échelle du système pour les questions de désarmement, de démobilisation et de réinsertion. Il a organisé deux ateliers de formation en Italie et en Suisse en octobre, et sa stratégie de communication dans ce domaine, mise au point à l'occasion d'un atelier tenu à Dakar en 2003, a été incorporée dans un document de politique générale destiné à 15 institutions et départements des Nations Unies.

54. L'orateur se réjouit que plusieurs orateurs, y compris les représentants du Myanmar, des Pays-Bas et des États-Unis, aient cautionné la stratégie de revitalisation de la bibliothèque Dag Hammarskjöld. Conformément au plan de restructuration, les activités de gestion de la bibliothèque seront rationalisées dans le cadre des recommandations formulées dans le récent rapport du Bureau des services de contrôle interne afin d'aider le Secrétariat et de soutenir les centres d'information des Nations Unies de manière plus efficace. La bibliothèque intensifiera ses travaux concernant le Système de diffusion électronique des documents et améliorera son site Web et les activités de formation. Dans le même temps, elle examinera d'autres moyens de diffuser de l'information, y compris l'utilisation des Cd-rom, afin de faciliter l'accès des bibliothèques depositaires et du monde en général à l'information. Un atelier organisé récemment par le Département à l'intention des bibliothèques depositaires en Afrique a démontré la nécessité de l'accès à l'information électronique et de la disponibilité continue d'une sélection des documents imprimés en attendant la mise en place de l'infrastructure électronique.

55. Répondant aux questions posées par les représentants des Émirats arabes unis et de la République arabe syrienne, l'orateur dit que le Département est profondément attaché à la promotion des droits du peuple palestinien. Le programme annuel de formation à l'intention des professionnels des médias palestiniens, qui en est à sa neuvième année, comprend désormais un séjour d'une semaine à Genève au siège du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme. La session du programme pour 2004 commencera la semaine suivante : dix journalistes palestiniens ont été invités à participer. En outre, le séminaire annuel destiné aux médias a été remanié et constitue désormais un forum annuel à l'intention des décideurs, experts et professionnels des médias du territoire palestinien occupé et d'Israël, ainsi que des autres régions du monde. Le programme annuel de bourses de formation Reham Al-Farra est destiné à des journalistes de pays en développement, y compris l'Irak et d'autres pays musulmans. Le Département a aussi élargi sensiblement les services destinés aux médias du Moyen-Orient et d'autres régions arabes.

56. Conscient de l'importance continue des moyens de communication traditionnels, en particulier de la radio, dans le monde en développement, le Département s'emploie activement à établir de nouveaux partenariats avec des radiodiffuseurs locaux, provinciaux, nationaux et régionaux dans le monde entier. Au cours des six mois passés, il a porté le nombre de ces partenariats à 160 en y ajoutant 12 additionnels, dont la majorité dans les pays en développement. La réaction de ses partenaires de la radio a été très positive. Au début de l'année, l'orateur a reçu du directeur du journalisme de Radio Bandeirantes de Sao Paulo (Brésil) une lettre qui le remercie des relations instaurées entre son réseau comprenant 60 stations radio et le groupe lusophone de la radio de l'ONU. Le Département a également eu des échos de la Voix de l'Amérique, de Radio France internationale et de la Deutsche Welle, ainsi que du bureau de l'ONU au Bélarus à l'occasion de la diffusion du millième programme en langue russe. Le concert organisé le 25 octobre à l'occasion de la Journée des Nations Unies sera transmis en direct au peuple chinois par le biais de radio Beijing et distribué à 21 stations chinoises couvrant une population de 400 millions. Récemment, l'orateur a envoyé un message enregistré à radio Beijing à l'occasion du lancement d'un canal en langue anglaise en préparation des Jeux

olympiques de 2008. Enfin, en juin, la radio de l'ONU a inauguré un nouveau programme hebdomadaire sous le titre « l'ONU et l'Afrique » qui diffuse des informations d'actualité relatives aux activités de l'Organisation en Afrique.

57. En ouvrant l'accès du public au Système de diffusion électronique des documents dans les six langues officielles on a sensiblement renforcé le plurilinguisme dans les activités du Département. Répondant aux représentants de la République arabe syrienne et des Émirats arabes unis, il dit que l'on fait tout son possible pour assurer la diffusion des produits d'information en langue arabe, notamment par la radio, par vidéo et sur le site Web, et que de nombreuses publications sont déjà disponibles en arabe. Le Département ne peut pas prendre à sa charge la traduction de tous les communiqués de presse quotidiens en arabe sans réduire d'autres activités mandatées par l'Assemblée générale ; toutefois, il a collaboré étroitement avec le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences au cours de l'année passée afin que les principales déclarations du Secrétaire général et des autres hauts responsables soient distribuées aux médias arabes. Répondant à la question posée par le représentant du Maroc, l'orateur dit que l'on fait tout pour assurer la coordination entre les deux langues de travail, le français et l'anglais, dans la couverture des réunions.

58. Le problème des ressources se trouve au cœur des efforts du Département en faveur d'un plurilinguisme digne de ce nom. Répondant à la déclaration du représentant du Qatar au nom du Groupe des 77 et de la Chine, l'orateur dit que le Département s'efforce de redéployer des postes supplémentaires à cet effet, mais que l'absence de ressources supplémentaires et de directives claires de la part des États Membres quant aux activités à l'éliminer en faveur de la parité ralentit les progrès, même en tenant compte des nombreuses innovations sur le Web, y compris l'écriture en ligne et bidirectionnelle. Répondant aux représentants de la République de Corée, l'orateur annonce que les visites guidées au Siège sont conduites en coréen et dans plusieurs autres langues non officielles : allemand, hébreu, italien, japonais, portugais, suédois, hindi et plusieurs langues africaines. Grâce à des partenariats avec des radiodiffuseurs nationaux et régionaux, la radio et la télévision de l'ONU renforcent leurs programmes dans les langues non officielles. L'orateur attend avec intérêt la possibilité de discuter des

propositions formulées par les représentants de la République de Corée et des États-Unis tendant à sacrifier la parité absolue en faveur de l'allocation de ressources supplémentaires aux sites les plus visités. Enfin, les éloges formulés par le représentant de la Fédération de Russie à l'égard des partenariats établis par le Département, y compris la section des ONG, étaient encourageants. La principale tâche de la Division de l'action consiste à établir de tels partenariats tout en économisant des ressources budgétaires. Cela est particulièrement important dans l'optique de la préparation du 60e anniversaire de l'ONU.

59. **Le Président** remercie le Secrétaire général adjoint de sa déclaration circonstanciée. Le grand nombre d'orateurs intervenant sur ce point de l'ordre du jour témoigne de l'intérêt que la Commission manifeste pour l'excellent travail du Secrétaire général adjoint et de son équipe.

60. **M. Marsh** (États-Unis d'Amérique), parlant dans l'exercice du droit de réponse, se réfère à la déclaration faite par le représentant de Cuba et dit que la tâche de la Commission consiste à examiner la question de l'information et non à faire de la désinformation. Le Gouvernement américain prend très au sérieux ses obligations en tant que membre de UIT, notamment en évitant le brouillage nuisible du service des autres nations. Il est regrettable que depuis 45 ans, le peuple cubain se voie privé de ses droits fondamentaux – le libre choix de ses représentants, la libre expression de ses opinions sans crainte de représailles et le droit de se réunir et de s'associer librement – par un système d'agents et de mouchards chargés de réprimer la dissidence et d'imposer une idéologie de conformisme.

61. En mars 2003, le régime de Castro s'est déchaîné contre son opposition pacifique qui a exercé son droit à la liberté d'expression et d'opinion proclamée dans la Déclaration universelle des droits de l'homme; 75 personnes ont été condamnées à la suite de jugements sommaires à des peines de prison d'une durée moyenne de 20 ans uniquement pour avoir écrit à des sites Web étrangers, organisé des bibliothèques indépendantes et recueilli des signatures pour une pétition demandant un référendum sur les droits fondamentaux. Ces personnes – enseignants, économistes, médecins et militant des droits de l'homme, dont certains sont âgés ou malades – ont déjà passé dix-neuf mois en prison dans des conditions que le représentant personnel du Haut-Commissaire des

Nations Unies aux droits de l'homme a décrit comme très difficiles.

62. Le Gouvernement de Castro a tellement peur des contacts des gens ordinaires avec l'étranger qu'il vient d'expulser trois Européens membres de leurs parlements respectifs uniquement pour avoir souhaité rencontrer l'opposition pacifique et démocratique. Il s'agit là du dernier exemple de l'obsession de ce gouvernement avec la répression des contacts entre des Cubains épris de paix et de liberté et le monde extérieur. L'opposition continue du Gouvernement de Castro à la télévision et la radio Marti et sa détention des prisonniers de conscience, comme le poète Raul Rivero Castaneda, lauréat du prix de la liberté de la presse de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture en 2004 montre une nouvelle fois que le Gouvernement craint les conséquences du libre accès à l'information non censurée en provenance du reste du monde, droit qui appartient à toute personne. Non seulement le régime de Castro refuse-t-il à son peuple les droits de l'homme et les libertés fondamentales, mais il le trahit sur le plan politique, le ruine sur le plan économique et le réprime par une injustice impitoyable.

63. **M. Kanafi** (Israël), parlant dans l'exercice du droit de réponse, dit qu'un petit nombre de délégations ont invité le Département de l'information à mettre en relief les souffrances des Palestiniens. Il rappelle qu'il existe déjà un programme d'informations spécial sur la Palestine. Les activités de ce programme coûtent à l'Organisation plus de 5 millions de dollars par période biennale, montant supérieur à la contribution versée par certains États au budget ordinaire de l'Organisation. Le conflit israélo-arabe est le seul conflit au monde auquel on consacre un programme d'information spécial qui, au surplus, éclaire seulement un côté du conflit.

64. On peut légitimement poser la question de savoir si une telle politique de gaspillage est rationnelle à un moment où on manque de fonds pour diffuser d'autres nouvelles plus pressantes. L'orateur invite les délégations à se demander s'il est juste qu'une seule question l'emporte sur toutes les autres et si une telle politique ne risque pas entraîner des conséquences tragiques.

65. **M. Lopez** (Cuba), parlant dans l'exercice du droit de réponse, dit que les mesures prises par les États-Unis contre Cuba constituent des actes d'agression,

c'est-à-dire une violation du droit international. Le peuple cubain est instruit et alphabétisé et possède une riche culture ; il a accès aux médias internationaux, y compris les programmes diffusés par l'ONU. Il n'a pas besoin que les États-Unis l'approvisionnent en désinformation. Cuba a toujours dit la vérité à son peuple et à la communauté internationale, entre autres sur l'invasion de la baie des Cochons parrainée par la Central Intelligence Agency.

66. L'orateur ne cherche pas à politiser les séances de la Commission, mais seulement à dénoncer ce qui représente véritablement un acte d'agression. Les prétendus prisonniers de conscience sont des mercenaires condamnés non pas pour leurs idées, mais pour avoir enfreint la législation cubaine et avoir agi au service d'une puissance étrangère.

Projet de résolution A : L'information au service de l'humanité (A/59/21, chap. IV, par. 53)

Projet de résolution B : Politique et activités de l'Organisation des Nations Unies en matière d'information (A/59/21, chap. IV, par. 53)

Projet de décision : Augmentation du nombre de membres du Comité de l'information (A/59/21, chap. IV, par. 53)

67. **Le Président** rappelle que le Comité de l'information a adopté les deux projets de résolution et le projet de décision par consensus. Le Secrétariat l'a informé que les deux projets de résolution et le projet de décision n'ont pas d'incidences sur le budget programme. Le Président croit comprendre que les membres de la Commission entendent prendre une décision sur les trois propositions ensemble. En l'absence d'objection, il considérera que la Commission accepte de prendre une décision sur les deux projets de résolution et le projet de décision ensemble.

68. *Il en est ainsi décidé.*

69. *Les projets de résolution A et B et le projet de décision figurant au paragraphe 53 du rapport du Comité de l'information (A/59/21) sont adoptés sans vote.*

70. **Le Président** annonce que la Commission a ainsi achevé l'examen du point 78 de son ordre du jour.

La séance est levée à 17 h 40.